



Commission Départementale Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 15 janvier 2026

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALLEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 55262413 ASM FERTOISE FOOT 1 – FUTSAL MRT 1 – CPE 77 FUTSAL du 15/01/2026 à 21h00

La Commission,

Considérant qu'au vu des courriels reçus de la part du club de Mormant Futsal, le service administratif du District a alerté la Commission sur le potentiel caractère sensible de la rencontre ;

Considérant que des incidents se sont déroulés lors de précédentes rencontres,

Considérant que lors de la dernière rencontre, la saison précédente, entre les deux clubs, des incidents ont amené un traitement en Commission de Discipline et que suite à cette commission un joueur d'une des équipes a été l'objet d'une sanction importante,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions pour assurer le bon déroulement de la rencontre,

Décide et demande :

- que la rencontre se déroulera sur les installations prévues, à savoir, Gymnase des Glacis 26 avenue de Rebais – 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE,
- la désignation d'un (1) Arbitre officiel à la charge de club de ASM FERTOISE FOOT et d'un (1) Délégué officiel à la charge du DISTRICT,
- aux deux clubs d'assurer la présence de leur Référent Prévention Sécurité,
- au club de LA FERTE SOUS JOUARRE d'informer sa Mairie pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche sa présence,